

## **MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS**

**IMPORTANT :**

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français<sup>1</sup> à l'appel à projets CHIST-ERA Call 2017<sup>2</sup> portant sur les thématiques « Object recognition and manipulation by robots: Data sharing and experiment reproducibility (ORMR) » et « Big data and process modelling for smart industry (BDSI) ».
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :  
<http://www.chistera.eu/call-2017-announcement>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RE>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

**Date de clôture (étape 1)  
11/01/2018, 17 h 00 (CET)**

### **Points de contact à l'ANR**

Béatrice ARNULPHY  
+33 1 78 09 80 55  
[beatrice.arnulphy@anr.fr](mailto:beatrice.arnulphy@anr.fr)

Edouard GEOFFROIS  
+33 1 73 54 81 49  
[edouard.geoffrois@anr.fr](mailto:edouard.geoffrois@anr.fr)

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

<sup>2</sup> Les appels CHIST-ERA sont nommés en fonction de l'année de publication. L'appel CHIST-ERA 2017 est rattaché à l'édition 2018 du plan d'action de l'ANR.

## **1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION**

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions contribuent à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER). L'objectif est de soutenir la participation d'équipes nationales au sein de projets en coopération européenne et internationale démontrant un haut niveau d'excellence scientifique. Dans ce contexte, l'ANR s'est engagée au sein de l'ERA-NET CHIST-ERA, qu'elle coordonne.

CHIST-ERA est un ERA-NET ouvert à un large spectre de thématiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il est soutenu par le programme Future and Emerging Technologies (FET) de la Commission européenne, et les thématiques s'inscrivent dans les objectifs de ce programme. Un appel portant sur deux nouvelles thématiques est organisé chaque année. Ces thématiques sont choisies d'un commun accord par les organisations de financement de la recherche membres de CHIST-ERA avec l'aide d'un conseil scientifique. Les communautés scientifiques concernées sont associées à leur définition détaillée au travers d'ateliers de réflexion. Un appel à projet est publié en octobre de chaque année. Après évaluation par un comité d'évaluation international, les projets retenus pour financement démarrent à la fin de l'année suivante, pour une durée de trois ans. Ces projets sont invités à participer à un séminaire annuel auquel participent également les projets d'autres éditions.

## **2. MODALITES DE SOUMISSION**

Dans le cadre de l'appel, les projets seront soumis en deux étapes. Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission de l'appel, en respectant le format et les modalités disponibles sur le site :

<http://www.chistera.eu/call-2017-annoucement>

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **11 janvier 2018 à 17h00 (CET)**. La date limite de dépôt des dossiers de propositions complètes (étape 2) sera précisée au moment du retour aux porteurs des propositions retenues à l'étape 1.

## **3. ELIGIBILITE**

**Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après.**

- **Nombre maximum de participations dans le cadre du Plan d'action 2018 de l'ANR**  
Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018 (tous appels confondus) dont une en tant que coordinateur**, soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats. Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- **Composition du consortium**

Pour les consortiums avec participation française, au moins un des participants français doit être un organisme de recherche au sens du règlement financier de l'ANR (partenaire public ou assimilé ayant pour vocation principale d'effectuer de la recherche, tels qu'EPST, université, EPSCP, EPIC dans le cadre de ses missions de service public, etc.).

Comme indiqué dans le texte de l'appel, les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois partenaires éligibles pour financement dans trois pays participant à l'appel. Pour des raisons d'équilibre du consortium, les partenaires d'un pays ne peuvent pas demander plus de 60% du financement total demandé pour le projet.

- **Caractère complet**

La pré-proposition (étape 1) doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une pré-proposition complète doit comprendre le document scientifique de pré-proposition et le tableau financier suivant les modèles disponibles sur le site de l'appel.

Pour les candidats retenus à l'issue de l'étape 1, la proposition (étape 2) doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre le document scientifique de proposition et le tableau financier suivant les modèles disponibles sur le site de l'appel.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans le texte de l'appel.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

## **4. EVALUATION**

L'évaluation et la sélection se fait en deux étapes. À chaque étape, les propositions sont évaluées par un comité d'évaluation scientifique international.

### **4.1 CRITERES ETAPE 1**

Les critères d'évaluation des pré-propositions sont les suivants :

- Pertinence vis-à-vis de la thématique
- Qualité scientifique et technique
- Mise en œuvre
- Impact

Ces critères sont précisés dans le texte de l'appel : <http://www.chistera.eu/call-2017-announcement>. Une traduction en français pourra être fournie sur demande auprès de l'ANR.

### **4.2 CRITERES ETAPE 2**

Les critères d'évaluation des propositions complètes sont :

- Pertinence vis-à-vis de la thématique
- Qualité scientifique et technique
- Mise en œuvre
- Impact

Ces critères sont précisés dans le texte de l'appel : <http://www.chistera.eu/call-2017-announcement>. Une traduction en français pourra être fournie sur demande auprès de l'ANR.

### **4.3 CLASSEMENT**

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

### **4.4 RESULTATS**

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET.

## **5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT**

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR aux partenaires français sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Conformément au texte de l'appel, un accord de consortium doit être conclu entre les membres d'un projet et envoyé au secrétariat de l'appel dans les trois mois qui suivent le début du projet. Les partenaires français peuvent se référer à la fiche pratique sur les accords de consortium produite par l'ANR (Fiche n°4, <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>).

Les échéances applicables pour les rapports périodiques sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Les projets financés sont invités à participer à un séminaire annuel CHIST-ERA auquel participent également les projets d'autres éditions. Le coût des missions afférentes est éligible.